

Le 6 avril 2020



INTERCO 44

Section CFDT Nantes

Bonjour à tous,

J'espère que malgré cette période de crise vous allez bien.

Vous trouverez en pièce jointe le texte d'amendement concernant la continuité des instances pendant cette période de confinement. Vous constaterez que notre gouvernement a fait en sorte que le dialogue social puisse continuer même dans cette période difficile et que certaines décisions urgentes peuvent être prise officiellement en organisant des instances à distance .

Vous pourrez prendre connaissance du règlement de la mise en œuvre avec des règles parfois allégées pour pouvoir réaliser ses instances en mode dégradé.

Pour information nous sommes en contact chaque semaine avec la maire présidente, l'élue du personnel, le DGS, la DGA ressource, la DRH, le service QVSCT, le médecin de la santé publique.

Vous pouvez retrouver tous les comptes-rendus de ces réunions sur le blog CFDT, n'hésitez pas à vous informer des échanges pendant toute cette période.

<http://www.cfdtnantesvillemetropole.fr>

Pour les questions RH concernant les congés et l'attribution d'une prime exceptionnelle le COMPTE RENDU est en pièce jointe une 2ème réunion a eu lieu cet après -midi, voici la synthèse des échanges :

La discussion pour la prise de congé pendant la période de confinement s'est poursuivie cet après midi en présence du DGS, le DRH et les 5 O.S.

Nous partions sur une proposition de l'administration de prise de congés obligatoires pendant la période du 1er avril à début mai, c'est-à dire sur une amplitude de 4 semaines. Cela devait concerner les agents en confinement en mission télétravail ainsi que les agents en ASA COVID (garde d'enfants et agents à la santé fragile).

Après discussion, nous sommes arrivés à une proposition plus favorable pour les agents : 4 jours au lieu de 5 pour un temps complet et sur une période élargie du début du confinement 17 mars au 4 mai.

En contre-partie, tous les agents qui ont posé des congés en amont du confinement pourront déprogrammer ses congés s'ils le souhaitent. Cette proposition est favorable surtout pour les agents qui travaillent dans des services en tension où la pose habituelle des congés est contrainte et donc demandée par leur responsable très en amont, au semestre voire à l'année.

 **Section CFDT Nantes**
INTERCO 44
LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

Le 6 avril 2020

Cette pose de congé concerne les agents en confinement et les agents en ASA par contre cela ne concerne pas tous les services PCA (les collègues sur le terrain et les télétravailleurs concernés par le PCA).

Cette mesure ne fait pas l'unanimité, la CGT ET FO sont totalement contre car cela va à l'encontre de la loi sur les congés. La CFTC souhaiterait que cette question des congés soit traitée après le confinement en faisant un bilan et l'unsa serait aussi sur la position de l'administration mais en allongeant encore la période (jusqu'à fin juin pour aider à déconfiner en espaçant le retour des agents.)

Au sujet de la prime exceptionnelle, nous avons peu avancé, il faut savoir que la CGT est habituellement contre les primes (position nationale) mais elle ne s'opposera pas à l'attribution de celle-ci. Par contre, la CGT laisse l'employeur libre arbitre d'en définir les contours. Quelles prises de responsabilité pour une OS qui répète qu'en tant que 1ère organisation syndicale dans notre collectivité, elle n'a pas assez de légitimité aux yeux de l'employeur !!

Il a été quand même précisé que cette prime serait attribuée à tous les agents concernés par le PCA (terrain et télétravail) et les volontaires. Cela est d'emblée plus large qu'à Paris qui n'attribuerait cette prime que pour les agents des EHPAD et les ripeurs ! Il faut savoir que pour Paris la somme est de 35€ brut / jour travaillé.

Pour la CFDT, nous avons proposé 2 niveaux de prime :

1 niveau pour les agents mobilisés dans des zones plus à risque de contagion et un autre niveau pour les autres agents travaillant à domicile.

Nous demandons qu'il n'y ait pas trop de critères pour l'attribution de cette prime pour une meilleure lisibilité et pour éviter les tensions entre agents.

Nous serions sur une dotation forfaitisée et proratisée par jours travaillés

Pour le moment, aucune enveloppe précise n'a été mise sur la table donc la négociation est d'autant plus difficile.

La question de la défiscalisation a été soulevée mais pour l'instant en attente d'une décision juridique. La DRH se réfère à France urbaine.

Nous aurons une autre réunion sur le sujet de la prime la semaine prochaine par contre la décision sur la gestion des congés devrait être annoncée ce soir, aucun comité technique n'est proposé un CT pour l'instant, contrairement à Rennes-métropole.

Retrouvez toutes les info COVID sur notre blog: <http://www.cfdtnantesvillemetropole.fr>

N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques et vos idées !

Natacha ORIAL

Secrétaire section Nantes et métropole